

## **Règlement du jeu concours - gratuit sans obligation d'achat**

### **« Concours photo »**

#### **Article 1 : Objet**

La société HALIOTIKA – la cité de la pêche située sur la terrasse du port, BP18 – 29730, le Guilvinec, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours photo », accessible aux abonnés de la page Facebook Haliotika.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le non - respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure étant abonnée à la page Facebook de la structure. Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec HALIOTIKA, ou ayant participé à l'élaboration du Jeu ou du présent jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille, qui ne peuvent de ce ne fait ni jouer, ni bénéficier, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, des lots à gagner.

#### **Article 3 : Durée et accès**

Le Jeu se déroulera du 01 Juillet 2022 au 26 Août 2022 inclus. HALIOTIKA se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de HALIOTIKA ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera réalisé au siège social de la société HALIOTIKA le 26 Août 2022 parmi les participants abonnés à la page Facebook. A la fin du jeu concours, 1 participant sera tiré au sort et désigné gagnant. Il se verra attribuer le lot 1 tel que défini ci-dessous. 1 participant sera choisi selon la qualité de la photo par les organisateurs du jeu concours et se verra attribuer le lot 2. Dans l'hypothèse où un Participant serait désigné comme gagnant d'un Lot, celui-ci sera contacté par Facebook afin de récupérer ses coordonnées et de lui faire parvenir son lot par voie postale. Normalement, les lots devraient être expédiés aux gagnants dans un délai de 1 mois à compter de la date de fin du jeu-concours. Cependant, ce délai est donné à titre purement indicatif, et sans que cela puisse engager en quoi que ce soit la responsabilité de HALIOTIKA en cas de dépassement dudit délai. Il ne sera attribué qu'un seul lot par Foyer pour toute la durée du Jeu. Les lots ne sont pas cessibles. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. HALIOTIKA décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par HALIOTIKA et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet. Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. Avant la remise de son lot, chaque gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité. L'absence d'autorisation entraînerait la perte du gain qui ne sera pas remis en jeu. En cas de retour du lot à HALIOTIKA, ou de non distribution de celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de HALIOTIKA ne puisse être engagée. HALIOTIKA ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration

HALIOTIKA ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots. Du seul fait de la participation au jeu concours, les gagnants autorisent HALIOTIKA, à reproduire et à utiliser leurs nom, prénom, adresse dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

#### **Article 6 : Description des dotations**

HALIOTIKA vous offre :

Lot 1 :

- 1 atelier cuisine pour 2 personnes
- 2 tabliers Marine b.

Lot 2 :

- un bon d'achat de 100€ dans la boutique Marine B. de Fouesnant

#### **Article 7 : Exclusions et poursuites**

HALIOTIKA pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect de fraude. HALIOTIKA est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. HALIOTIKA se réserve, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. HALIOTIKA pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de réalisation de photos juger indécente pour le public.

HALIOTIKA pourra annuler tout ou partie du Jeu, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

#### **Article 8 : Informations nominatives concernant les participants**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite " Loi Informatique et Liberté ". Tous les participants au jeu-concours disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de HALIOTIKA et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : HALIOTIKA, Le port, BP18, 29730 Le Guilvinec.

#### **Article 9 : Exclusion de responsabilité**

La responsabilité de HALIOTIKA, ne pourra être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement des modes de participation au Jeu concours.

La responsabilité de HALIOTIKA ne pourra être engagée en cas d'éventuel accident, de blessure ou de mise en danger d'autrui lors de la réalisation des photos.

HALIOTIKA décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique empêchant le déroulement du Jeu et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de points. HALIOTIKA ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur de la dotation gagnée ne sera offerte en compensation.

#### **Article 10 : Consultation du Règlement**

Le présent règlement est consultable sur le site [www.haliotika.com](http://www.haliotika.com)

#### **Article 11 : Modification du règlement**

HALIOTIKA se réserve la possibilité de modifier le Règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les joueurs.

Toutes modifications, substantielles ou non, au Règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Jeu, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

#### **Article 12 : Litiges**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par HALIOTIKA. Tout litige sera soumis au tribunal compétent de Quimper.